

COMMUNE DE TOULOUGES  
66350

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 MARS 2016**

L'an 2016 et le 8 mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Claude CID, Elise ROUBY, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laëtitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Roselyne BARANDE, Marie-France. MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Babeth CARDIN-MADERN procuration à Jean ROQUE, Hélène GODET procuration à Laëtitia SOUNIER, Pierre MONTEL procuration à Roselyne BARANDE.

**Absents excusé :** Laurent ROSELLO

**Secrétaire de séance :** Danielle PONCET

Le quorum étant atteint, Mireille REBECQ procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

**Décision n° 2016/11 :** Contrat de prestation avec le laboratoire d'analyses LANAGRAM – Prélèvements relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires et à l'analyse de l'eau dans les bâtiments de l'ALSH et de la Crèche de Toulouges

**Décision n° 2016/12 :** Contrat de prestation de restauration en liaison froide avec Guy Barboteu Restauration pour la crèche La Claire Fontaine du 1/03/2016 au 31/03/2016

Il est ensuite procédé à l'exposé de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

### I / FINANCES

#### 1 – Débat d'Orientation Budgétaire

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que les projets de l'équipe municipale sont conditionnés par le vote du budget annuel. Le débat d'orientation budgétaire, rendu obligatoire par la Loi du 6 février 1992 pour les communes de 3500 habitants et plus, constitue la première étape du cycle budgétaire et consiste en une discussion qui préfigurera les priorités affichées dans le budget primitif. Il prend en compte les dispositions prévues dans la loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la République).

Jean ROQUE présente les résultats du compte administratif 2015 et l'autofinancement dégagé. Il renvoie à la note de synthèse qui fait état des résultats du compte-administratif avec le rapport sur les recettes et les dépenses de fonctionnement par chapitre, le rapport sur les recettes et dépenses d'investissement, l'état de la dette avant et après la reprise des prêts du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées.

Il évoque ensuite le contexte général :

Le projet de loi de finances 2016 a donné les grandes orientations en matière de dotations et d'évolutions fiscales :

- ☞ Baisse de la DGF versées aux collectivités territoriales
- ☞ Augmentation de l'enveloppe du FPIC
- ☞ Fiscalité : augmentation des bases de 1%

Les principaux objectifs de la construction du budget 2016 qui ont été fixés par la commission Finances :

- ⑩ Pas d'augmentation des taux d'imposition
- ⑩ Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- ⑩ Programme pluri-annuels pour les opérations d'investissement
- ⑩ Demandes de subventions à la Région, le Département, la CU et l'Etat pour les opérations d'investissement

#### **A) Fonctionnement :**

##### 1. Dépenses :

2016 va représenter une année de transition budgétaire : à la suite de la dissolution du SIVOM PRP, la commune a repris la compétence « Crèche » et l'OMJC, celle de l'accueil de Loisirs sans Hébergement.

Parallèlement, la CU prend les compétences Voirie et CISPD en fonctionnement et Voirie en Investissement.

#### **Les charges à caractère général :**

Elles seront en augmentation par rapport au BP 2015, en raison des charges de la compétence « Crèche ». Pour autant, ce chapitre devrait continuer de baisser sur certains postes, car certaines mesures de réduction de dépenses, prises sur l'année 2015, s'appliqueront alors sur une année pleine. Enfin, le transfert à la CU de la compétence voirie, ainsi que le prêt de matériel au sein du Pôle Grand Ouest devraient également alléger le fonctionnement

#### **Les charges de personnel :**

Elles seront, elles aussi, en augmentation, car le transfert des quatre agents du service propreté à la CU, sera largement compensé par l'arrivée des seize agents de la crèche. Cependant, la progression des dépenses de personnel continuera d'être maîtrisée.

#### **Les charges intercommunales et communales :**

Sur ce chapitre en particulier, la diminution de la participation versée au SIVOM sera significative. La subvention versée à l'OMJC devra être augmentée pour prendre en compte l'ALSH.

Il est question que la CU se substitue aux communes pour le paiement de leur contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (150 000 € environ pour Toulouges), et qu'elle la leur retienne ensuite sur leur attribution de compensation. Grâce à cette substitution, la CU verrait alors son Coefficient d'Intégration Fiscale augmenter et percevrait alors une DGF majorée importante. Une part de cette recette doit revenir aux communes ....

Une subvention sera prévue à ce chapitre pour alimenter le BA du lotissement Als Horts.

#### **Loi SRU**

Au 1er janvier 2016, la ville de Toulouges comptait 391 logements sociaux. Bien que nous ne soyons pas encore en possession de la totalité des chiffres pour 2016, les échanges avec les services de l'Etat nous permettent de savoir qu'il n'y aura pas de pénalités à acquitter cette année, car le reliquat de la moins value réalisée lors de la vente du terrain d'assiette de l'opération « Als Horts », à l'opérateur social Marcou Habitat (de l'ordre de 298 000 €) vient en déduction du montant de la pénalité.

Toutefois, il faut déjà réfléchir à de nouveaux programmes, afin de tenir les objectifs qui nous ont été fixés par l'Etat, si on ne veut pas risquer des pénalités à l'avenir.

##### 2. Recettes

### **Attribution de compensation :**

Cette recette est le résultat des charges et des recettes transférées lors du passage en communauté d'agglomération, au 1er janvier 2003. Elle se monte au 31 décembre 2015 à 577 929€. Cette recette

diminuera notablement, en raison des nouvelles charges transférées à la CU : Voirie, Eclairage Public, CISPD, son estimation provisoire pour 2016 se monte à 230 339 €.

### **Dotation globale forfaitaire des communes :**

Deuxième année de la diminution de la DGF forfaitaire des communes

### **Revalorisation des bases d'imposition des taxes directes locales (TH, FB et FNB) et fiscalité**

La loi de finances a fixé à 1 % le taux de revalorisation des bases d'imposition. Le produit total 2016 devrait s'élever à 2 909 888 soit 12 651 € de plus qu'en 2015.

### **Excédent des Budgets annexes :**

Ils viendront alimenter la section de fonctionnement, à hauteur de 400 000 €

### **B ) Investissement :**

#### Les Recettes :

Elles seront constituées par l'autofinancement, le FCTVA et les amortissements. La Taxe d'aménagement qui représente une recette d'investissement importante (141 373 € en 2015), sera transférée à la CU, pour tous les permis de construire signés après le 1er janvier 2016.

#### Les Dépenses :

Certaines opérations ont démarré grâce à l'avance anticipée de crédits votée lors du Conseil Municipal de décembre 2015. Elles seront prévues sur l'enveloppe 2016.

Il s'agit de :

- ⑩ Tableaux Blancs Interactifs et ordinateurs portables pour l'école élémentaire
- ⑩ Protection du sol du Centre Sportif Naturopole
- ⑩ Acquisitions foncières Avenue Maillol
- ⑩ Réseaux de télécommunications Avenue Maillol
- ⑩ Pluvial PMCU Route de Thuir et Avenue Maillol
- ⑩ Extension de la Vidéo protection
- ⑩ Agenda pour l'Accessibilité
- ⑩ Lave Vaisselle Restaurant Scolaire .....

Il convient de rajouter :

- ⑩ Programme de rénovation thermique
- ⑩ Aménagement du parc ESPARRE
- ⑩ Acquisition du matériel informatique pour les services administratifs
- ⑩ Programme d'Accessibilité des bâtiments publics
- ⑩ La réhabilitation des allées du cimetière avenue Père pinya
- ⑩ La signalétique des commerces
- ⑩ un programme pour la vie des quartiers

Après avoir débattu de ces orientations budgétaires, Jean ROQUE demande de prendre acte de la tenue de ce débat et propose de se retrouver pour le vote du budget, le mardi 29 mars 2016.

A l'unanimité, les membres présents ou représentés, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

## **2 – Aménagement du Parc Esparre – Demande de subvention à l'Etat au titre du programme de soutien à l'Investissement Public Local**

Mireille REBECQ, explique que la commune, située dans la première couronne périphérique de la Communauté Urbaine est en concurrence directe avec la ville centre. Elle se doit de rester attractive pour lutter contre la désertification des commerces de proximité et du centre ancien. Depuis 1994, elle a engagé divers programmes de réhabilitation du coeur de ville et de protection du patrimoine (voiries, équipements publics...). A partir de 2013, elle a poursuivi son programme d'aménagement et de revitalisation du centre ancien au sens historique du terme, avec le programme de travaux du Camp de Maig et des abords de la médiathèque.

Dans cette continuité, pour 2016, les élus souhaitent créer un véritable poumon vert en coeur de ville et ont décidé d'aménager le Parc Esparre. Celui-ci se situe à la croisée du centre historique (Camp de Maig) et du centre ville ancien, et fait face au café Bel Air et à la place Esparre, lieux de rencontre et de lien social des Toulougiens.

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2015, le conseil municipal a décidé d'acquérir l'immeuble cadastré AM 382 situé 12 place Louis Esparre. Cette parcelle d'une superficie de 1 948 m<sup>2</sup> va être aménagée en un parc public. Cette opération s'inscrit dans un ensemble de travaux de revitalisation urbaine mené en partenariat avec le Pôle Territorial Grand Ouest de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine.

Elle indique au Conseil Municipal que le montant prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 227 108,00 € HT.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre du programme « Fonds de soutien à l'Investissement Public Local ».

Vote pour à l'unanimité.

## **3 – Aménagement du Parc Esparre – Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales**

Mireille REBECQ explique que l'aménagement du Parc Esparre peut également être subventionné par le Conseil Départemental.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Vote pour à l'unanimité

## **4 – Aménagement du Parc Esparre – Demande de subvention au Conseil Régional Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon**

Mireille REBECQ, explique que l'aménagement du Parc Esparre peut faire l'objet d'une subvention par le Conseil Régional Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, et elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

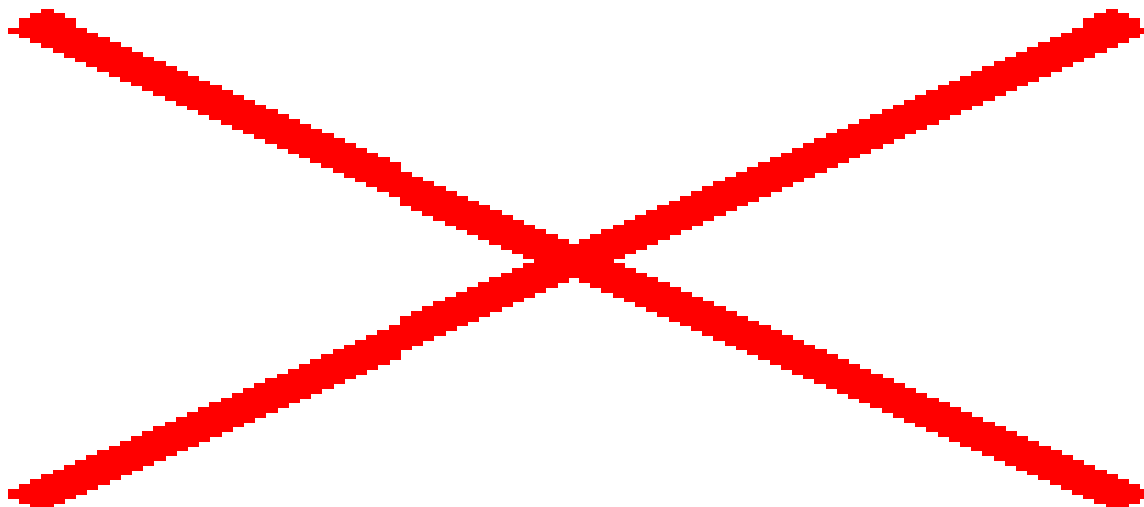
Vote pour à l'unanimité.

## **5 – SIVOM Portes Roussillon Pyrénées – Transfert des emprunts affectés à la Commune de Toulouges**

Mireille REBECQ rappelle qu'en date du 31 décembre 2015, Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales, a, par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCAI/2015365-0001, mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte Portes Roussillon Pyrénées.

Depuis le 1er janvier 2016, la Commune de Toulouges a repris l'ensemble des compétences exercées auparavant par le SIVOM, et les contrats de prêts qui ont servi à financer les investissements « voirie » de la commune, lui ont été transférés.

Ces contrats de prêts sont les suivants :



Mireille REBECQ demande au Conseil Municipal d'autoriser le transfert des emprunts du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées affectés à la commune de Toulouges, sur le Budget Principal de la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

#### **6 - SIVOM Portes Roussillon Pyrénées – Transfert partiel des emprunts communs à la Ville de Toulouges**

Mireille REBECQ rappelle qu'en date du 31 décembre 2015, Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales, a, par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCAI/2015365-0001, mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte Portes Roussillon Pyrénées.

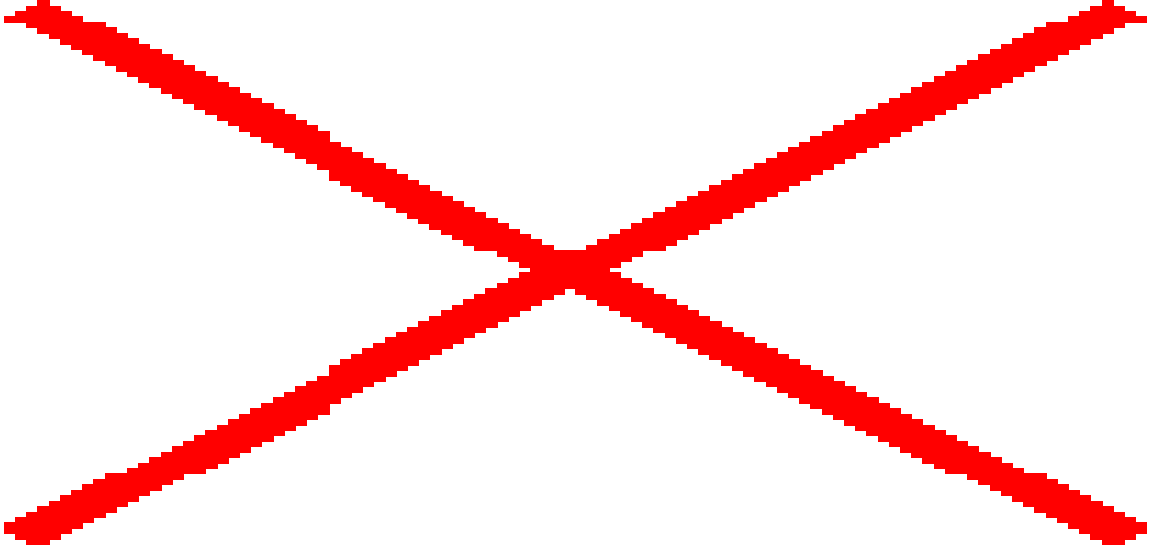
Depuis le 1er janvier 2016, la Commune de Toulouges a repris l'ensemble des compétences exercées auparavant par le SIVOM, et les contrats de prêts qui ont servi à financer les investissements « voirie » de la commune, lui ont été transférés.

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que certains équipements, comme la voie d'accès à la déchetterie, l'aménagement de la déchetterie et la balayeuse avaient été financés par 3 emprunts communs qui étaient remboursés par les 3 communes, Toulouges, Canohès et Pollestres, au travers des participations.

Après négociation avec les organismes bancaires, aujourd'hui il convient de transférer deux de ces emprunts, en les divisant à parts égales (1/3) par commune. Le capital restant dû par commune se monte à 53 981,16 €.

Concernant le prêt du Crédit Agricole, vu le faible montant du capital restant dû par commune, soit 4 675,20 €, il sera proposé au Conseil Municipal de le rembourser en totalité et sans pénalité, afin de le solder. Les frais de dossier s'élèvent à 200 € par commune.

Ces contrats de prêts sont les suivants :



Mireille REBECQ demande au Conseil Municipal d'autoriser le transfert partiel des emprunts communs à la commune de Toulouges, sur son Budget Principal.

Vote pour à l'unanimité.

**7 - Programme de rénovation thermique des bâtiments publics – demande de subvention auprès de l'Etat au titre du programme de soutien à l'Investissement Public Local**

Mireille REBECQ rappelle qu'en mars 2012, la commune a fait réaliser un diagnostic énergétique par le bureau d'études Clean Energy. Cette étude a permis de faire un état des lieux du patrimoine communal et de lister les travaux à effectuer en matière de rénovation thermique et énergétique sur les bâtiments publics.

Aujourd'hui engagée dans une démarche d'Agenda 21, la commune de Toulouges souhaite mettre en oeuvre en 2016 des travaux de rénovation thermique pour ses bâtiments les plus énergivores. La priorité sera donnée aux travaux d'isolation.

Les 12 bâtiments concernés par cette rénovation thermique sont les suivants :

Bâtiments	Travaux
– <b>NATUROPOLE</b>	Installer une gestion des débits des Centrales de Traitement d’Air ( <i>mettre en place une sonde CO2 sur le réseau de reprise et un variateur de vitesse pour les 3 CTA</i> )
– <b>ECOLE PRIMAIRE</b>	Isoler le faux plafond (4 classes)
	Remplacer l’éclairage par du LED (4 classes)
– <b>ECOLE MATERNELLE</b>	Augmenter l’épaisseur d’isolation dans les faux plafonds pour obtenir une résistance thermique $\geq 7.5 \text{ m}^2/\text{W.W}$ (3 classes)
	Remplacer l’éclairage par du LED (total 3 classes)
	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant (3 classes)
– <b>CENTRE ADMINISTRATIF DE CLAIRFONT</b>	Remplacer l’éclairage par du LED
– <b>CHAUFFERIE MUTUALISEE (école primaire, mairie Ferry, salle</b>	Mettre en place une gestion de température différenciée par usage ( <i>installer des régulations et modifier</i>

<b>des fêtes)</b>	<i>l'hydraulique en conséquence)</i>
– <b>POLICE MUNICIPALE</b>	Mettre en place une pompe à chaleur
– <b>CENTRE DE LOISIRS</b>	Remplacer les menuiseries par du double vitrage isolant (1ère tranche)
– <b>CRECHE</b>	isolation du toit
– <b>CCAS</b>	Remplacer l'éclairage par du LED
– <b>MAIRIE FERRY</b>	Remplacer l'éclairage par du LED
– <b>CENTRE CULTUREL EL MIL.LENARI</b>	Mettre en place une pompe à chaleur
– <b>MEDIATHEQUE</b>	Remplacer l'éclairage par du LED

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 115 291,54 € HT, avec une durée de travaux de 9 mois environ.



Mireille REBECQ demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local.

Vote pour à l'unanimité.

### **8 - SYDEEL – Redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP) : Population en vigueur au 1er janvier 2016**

Gérard CASTANY indique à l'Assemblée que depuis 2009 et l'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, la redevance pour l'occupation du domaine public des Communes est revalorisée.

Gérard CASTANY rappelle au Conseil, le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune, issu du recensement en vigueur réactualisé au 1er janvier 2016, soit 6 686 habitants.

Il propose également de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation défini au sein du décret visé ci-dessus, et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française , soit un taux de revalorisation de 28,96% applicable à la formule de calcul issue du décret précité.

Vote pour à l'unanimité.

### **9 - Mas Puig Sec – Opération Office 66 – Dénomination des résidences**

Claude CID explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de la ZAC du Mas Puig Sec, l'Office 66 réalise trois résidences sociales. La première est située 1 rue Martin Luther King, la seconde au 45 rambla de la Pau i Treva et la troisième sera réalisée lors de la prochaine tranche de travaux.

Par courrier en date du 1er février 2016 et à des fins d'organisation, l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales sollicite la commune afin qu'elle dénomme ces macro lots.

Claude CID propose au Conseil Municipal les dénominations suivantes :

- ⑩ Macro lot 1 - 1 rue Martin Luther King : **L'Arc en ciel**
- ⑩ Macro lot 134 – 45 rambla de la Pau i Treva : **Les Colombes**
- ⑩ Macro lot 228 – prochaine tranche de travaux : **L'Olivier**

Il demande au Conseil Municipal de valider ces dénominations.

Vote pour à l'unanimité.

**Séance levée à 20h15**

La secrétaire de séance,

Danielle PONCET